




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-393**

**Séance publique du**

**23 septembre 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160923- lmc196843-DE-1-1
Date de signature : 27/09/2016
Date de réception : mardi 27 septembre 2016
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b></p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : GRILLE PEDAGOGIQUE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA VILLE D'AIX EN  
PROVENCE: ANNEE 2016/2017**

Le 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Danièle BRUNET à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et  
Services aux Publics  
Direction Carrières et Rémunérations

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 SEPTEMBRE 2016

**Nomenclature : 4.1**  
Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : GRILLE PEDAGOGIQUE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE: ANNEE 2016/2017 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à la présentation de la grille pédagogique du Conservatoire de musique et de danse Darius Milhaud pour l'année scolaire 2016-2017.

**1/ le projet d'établissement :**

Les missions du Conservatoire sont multiples, s'appuyant sur des méthodes conformes au schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture, et s'efforçant de prendre en compte les plus récentes conceptions dans ce domaine, se voulant à la fois généreuses et exigeantes :

- ▶ favoriser l'éveil des enfants à la musique et à la danse, développer une pratique musicale et chorégraphique vivante, afin de contribuer efficacement à l'éclosion de vocations professionnelles ou à la formation d'amateurs
- ▶ constituer, en collaboration avec tous les autres organismes compétents, un noyau dynamique de la vie musicale et chorégraphique locale dans les domaines de la diffusion et de la création,
- ▶ être un véritable centre de ressources pour la territoire du Pays d'Aix, en facilitant les échanges pédagogiques entre les écoles de musique qui y sont rattachées.

Dans le cadre de son projet pédagogique, le Conservatoire Darius Milhaud a choisi de développer une offre la plus large possible, tant au niveau des disciplines dont il propose l'enseignement qu'en ce qui concerne les conditions d'accès (les tarifs d'inscription et de

scolarité sont aussi bas que possible, de façon à ne pas constituer un obstacle, et sont adaptés aux situations les plus difficiles par des systèmes d'exonération et de bourses).

Les disciplines enseignées sont très nombreuses et couvrent à peu près tout le champ des possibilités actuelles. L'accès à l'établissement se fait par voie de concours pour les étudiants non débutants, mais il est très ouvert pour ceux qui veulent tenter une première approche, y compris à l'âge adulte.

Le programme comprend des cycles d'études, des formules destinées à l'éveil et à l'initiation préalable au 1<sup>o</sup> cycle, des départements pédagogiques (formation et culture musicales, écriture, analyse, histoire de la musique, instruments polyphoniques etc.). Les orchestres et les chorales sont aussi un élément fondamental de la vie musicale ou chorégraphique dans la mesure où elle initie les élèves au travail en équipe en décloisonnant les pratiques.

Le projet de l'établissement intègre l'enseignement instrumental, les pratiques collectives, l'enseignement théâtral, la formation et la culture musicale, l'enseignement chorégraphique et les cycles d'études.

Par ailleurs, 2 dispositifs spécifiques d'interventions en milieu scolaire vont être mis en place ou repris en charge par le Conservatoire dans les écoles de la Ville à partir de septembre 2016 :

le « parcours danse » et « l'orchestre à l'école ».

Ceux-ci nécessiteront l'intervention de professeurs du Conservatoire ou d'intervenants extérieurs rémunérés sur arrêtés ou complément d'heures ponctuelles en emplois accessoires pour les titulaires. Les sommes correspondantes à ces dépenses seront directement versées par le service des finances sur le budget RH.

Par ailleurs, le Conservatoire est dans l'attente de l'obtention du label « rayonnement régional » qui suppose l'augmentation des cours de danse de 2 heures hebdomadaires.

## 2/ les dotations pour l'année 2016-2017

L'augmentation globale est estimée à 1 % entre le budget consommé de 2015-2016 et la dotation 2016-2017. Les trois facteurs conjugués à mettre en évidence sont :

- l'augmentation mécanique des salaires moyens avec le GVT (glissement vieillesse technicité),
- le délai de carence avant déclenchement d'un remplacement s'effectue en dessous de 8 jours francs d'absence de l'agent titulaire du poste, afin de respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Cette disposition a aussi pour conséquence de faire baisser la masse salariale.
- la configuration du Conservatoire à rayonnement départemental qui permet désormais de proposer des activités dans un espace de 7000 m<sup>2</sup>.

### GRILLE PEDAGOGIQUE 2016-2017 : CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD

		Dotation 2014-15	Consommé 2014-15	Ecart (*) 2014-15	Dotation 2015-2016	Consommé 2015-2016	Ecart dotation / consommé (*) 2015-2016	Proposition dotation 2016-2017
NON- ENSEIGNANTS	T	733 650	798 970	65 320	806 960	797 916	-9044	805 895
	NT	86 378	84 420	-1 958	85 264	72 299	-12 965	73 022
	<b>ST</b>	<b>820 028</b>	<b>883 390</b>	<b>63 362</b>	<b>892 224</b>	<b>870 215</b>	<b>-22 009</b>	<b>878 917</b>
ENSEIGNANTS	T	2 887 213	2 807 223	-79 990	2 835 295	2 790 721	-44 574	2 818 628
	NT	415 439	457 770	42 331	462 348	524 105	61 757	529 346
	<b>ST</b>	<b>3 302 652</b>	<b>3 264 993</b>	<b>-37 659</b>	<b>3 297 643</b>	<b>3 314 826</b>	<b>17 183</b>	<b>3 347 974</b>

<b>Jurys de concours</b>	125 458	90 427	<b>-35 031</b>	<b>91 331</b>	<b>79 209</b>	<b>-12 122</b>	<b>80 001</b>
<b>Dispositifs spécifiques en milieu scolaire</b>							<b>37 590</b>
<b>Label « rayonnement régional »</b>							<b>4044</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 248 138</b>	<b>4 238 810</b>	<b>- 9 328</b>	<b>4 281 198</b>	<b>4 264 250</b>	<b>-16 948</b>	<b>4 348 526</b>

T : Titulaire – NT : non-titulaires – ST : sous-total

(\*) : les signes positifs expriment un besoin de budget supplémentaire et les négatifs une économie budgétaire.

Compte tenu de tous ces éléments, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **RECONDUIRE** des crédits nécessaires au financement des postes des personnels non-enseignants titulaires et non-titulaires du 1<sup>o</sup> septembre 2016 et au 31 août 2017 pour un coût de **878 917 €** (huit cent soixante-dix-huit mille neuf cent dix-sept euros)

- **RECONDUIRE** des crédits nécessaires au financement des postes d'enseignants titulaires du 1<sup>o</sup> septembre 2016 et au 31 août 2017 pour un coût de **2 818 628€** (deux millions huit cent dix-huit mille six cent vingt-huit euros),

**RECONDUIRE** des crédits nécessaires au financement des postes d'enseignants non-titulaires du 1<sup>o</sup> septembre 2016 et au 31 août 2017 pour un coût de **529 346€** (cinq cent vingt-neuf mille trois cent quarante-six euros)

- **RECONDUIRE** de l'enveloppe permettant l'organisation des jurys de concours du 1<sup>o</sup> septembre 2016 et au 31 août 2017 pour un coût de **80 001 €** (quatre-vingt mille et un euros),

- **ATTRIBUER** une enveloppe permettant les dispositifs spécifiques en milieu scolaire pour un coût de **37 590 €** (trente-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix euros)

- **ATTRIBUER** une enveloppe d'heures de cours en vue de l'obtention du « label régional » d'un cout de **4 044 €** (quatre mille quarante-quatre euros)

- **DIRE** que les dépenses visant à l'ensemble des opérations s'élèvent à **4 348 526€** (quatre millions trois cent quarante-huit mille cinq cent vingt-six euros) toutes charges comprises pour l'année scolaire 2016-2017, réparties comme suit ;

- du 1 septembre 2016 au 31 décembre 2016 pour un montant de **1 477 526 €** (un million quatre cent soixante-dix-sept mille cinq cent vingt six euros) au budget de la Ville Chapitre 923-1164131,

- du 1<sup>o</sup> janvier 2017 au 31 août 2017 pour un montant de **2 871 001 €** (deux millions huit cent soixante et onze mille et un euros) à prévoir au budget primitif 2017.

Présents et représentés	: 55
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»